Formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit pour des installations CVC et similaires dans des situations simples

cercle bruit
Vereinigung kantonaler Lärmschutzfachleute
Groupement des responsables cantonaux de la protection contre le bruit

Évaluation des émissions sonores pour les installations de chauffage, de ventilation et de climatisation

Informations générales / Emplacement de l'installation

Adresse	Grand Rue 25	N° parcelle	26
		Autorisation construction n°	
NPA / Lieu	1373 Chavornay		

Informations sur l'installation (fiche tech. + plan de situation avec l'installation à fournir en annexe)

Technologie: ☑ Ventilation ☑ Climatisation ☐ Aero-refroidisseur ☐ Autre

Données du fabricant:

Fabricant	Panasonic CU-5Z90TBE	Puissance sonore L_{wA}	64 dBA	◉ Lw A
Modèle/type	Pompe é chaleur air air quadri	Pression sonore LpA	dBA	○ LpA
Puissance	10 kW	à distance s_1	m	

Puissance sonore à la source L_{wA} 64 dBA

Distance (s) entre la source et le récepteur:
(bâtiment voisin / limite de construction pour parcelle non bâtie / dans le bâtiment même pour les maisons plurifamiliales) 4 m

Valeur de planification selon ann. 6 OPB ○ DS II (résidentiel) ◉ DS III (centre ou mixte) ○ DS IV

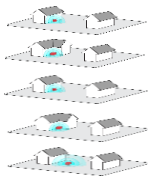
50 dB(A) de nuit
60 dB(A) de jour

Local d'exploitation selon art. 42 OPB? ☐ Oui

Calcul du niveau d'évaluation Lr au récepteur

Facteurs de corrections

Correction de la directivité D_c



- ○ Installation dans le bâtiment, ouverture proche de la façade (+ 6 dB)
- ○ Installation dans le bâtiment, ouverture dans un angle rentrant (+ 9 dB)
- ◉ Installation extérieure proche de la façade (+ 6 dB)
- ○ Installation extérieure dans un angle rentrant (+ 9 dB)
- ○ Installation extérieure éloignée de la façade ou sur le toit (+ 3 dB)

6 dB

Pression sonore L_{pA} au récepteur ($L_{pA} = L_{wA}-11+D_c-20*\log(s/s_1)$) 47,0 dB(A)

Correction de niveau K1
- pour le fonctionnement nocturne (19h00 - 07h00) 10 dB
- pour le fonctionnement de jour (07h00 - 19h00) 5 dB

Correction de niveau K2 — Audibilité des composantes tonales
- ○ audibilité nulle
- ◉ audibilité faible + 2 dB (cas normal)
- ○ audibilité nette + 4 dB
- ○ audibilité forte + 6 dB

2 dB

Correction de niveau K3 — Audibilité des composantes impulsives
- ◉ audibilité nulle (cas normal: régime monovalent)
- ○ audibilité faible + 2 dB (régime bivalent ou installation double)
- ○ audibilité nette + 4 dB
- ○ audibilité forte + 6 dB

0 dB

Correction relative au temps de fonctionnement t:
(en principe: t = 720 min, autres durées doivent être justifiées)

720 min.	durant la nuit	0,0 dB	
720 min.	durant le jour	0,0 dB	

Mesures de protection contre le bruit

☑ Atténuateur phonique		dB
☐ Autre:		dB
☐ Autre:		dB

0 dB

Niveau d'évaluation L_r

Nuit	**59,0 dB(A)**
Jour	**54,0 dB(A)**

La valeur de planification de 50 dB(A) de nuit est **dépassée.**
60 dB(A) de jour est **respectée.**

Est-ce que le principe de prévention a été mis en oeuvre? ☑ Oui ☐ Non

Auteur FDV ENERGIES SARL

Lieu, date: Nyon le 07.04.2026

Signature